

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le rapport est adopté.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement, ministre d'État (Relations fédérales-provinciales) et ministre suppléant des Communications): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 45(1)b) du Règlement, je propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la troisième fois.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

L'honorable Raymond J. Perrault: Honorables sénateurs, c'est aujourd'hui un grand jour pour le Parlement. Il s'agit peut-être ici de l'une des initiatives les plus importantes jamais entreprises au Canada par un gouvernement et jamais étudiée et débattue par un Parlement.

J'aimerais pouvoir dire que j'accueille cette mesure avec une joie sans borne, mais je ne le puis. Je crois que nous nous porterions tous mieux si cette mesure avait reçu un meilleur appui lors des dernières élections nationales. Je viens d'une province où plus de 60 p. 100 de la population ont voté contre le gouvernement à cause surtout des initiatives commerciales contenues dans cette mesure.

● (1310)

Le sénateur Denis: Vous n'êtes pas le seul!

Le sénateur Perrault: Je ne peux pas ne pas exprimer ici les terribles inquiétudes que nourrissent les citoyens de ma province au sujet des répercussions ultimes de cette mesure sur leur bien-être.

M. Reisman est venu dire en Colombie-Britannique, il y a quelques semaines, qu'avec le recul, il croyait que nous aurions mieux fait de nous montrer plus durs avec les Américains et de négocier la suppression de cette taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique et d'autres provinces. Il a dit regretter que nous n'ayons pas pu le faire, mais il nous fallait mettre quelque chose sur la table.

La Colombie-Britannique tire la moitié de ses recettes de l'exploitation forestière, qui constitue aussi un élément important de l'économie de plusieurs autres provinces. Le gouvernement fédéral a tiré 423 millions de dollars d'une taxe spéciale sur les exportations de bois d'oeuvre vers les marchés américains en 1987 et au cours du premier trimestre de 1988. Cette taxe de 423 millions de dollars, qui se voulait une mesure punitive exigée par les États-Unis contre le secteur canadien du bois d'oeuvre, n'a absolument aucune raison d'être mais elle fait désormais partie de nos relations commerciales avec les États-Unis. Si nous avions vraiment voulu, nous aurions pu

obtenir qu'on supprime ce fardeau injuste pour certaines provinces canadiennes.

Il y a quelques semaines, j'ai demandé à un travailleur forestier pourquoi il était partisan d'un accord commercial qui n'allait apparemment pas nous libérer de cette taxe de 15 p. 100. Voici ce qu'il m'a répondu: «Franchement, nous craignons pire si nous ne l'appuyons pas». Quelle bonne raison d'appuyer une mesure—la peur d'être frappé d'une mesure pire encore.

Oui, et le président Reagan a dit l'autre jour qu'il avait décidé de maintenir les droits de douane imposés sur les bardeaux de cèdre canadiens, ce qui constitue une autre mesure visant certains secteurs importants de l'industrie canadienne. Le libre-échange? Ce n'est pas là la définition du libre-échange que je favorise depuis des années. On parle d'un accord de libre-échange mais, dans les faits, cela ne veut rien dire en ce qui concerne certaines industries.

Les membres de cette chambre et de l'autre endroit parlent de mettre en oeuvre les conclusions de la Commission Macdonald sur l'économie canadienne. On a décrit l'honorable Donald Macdonald comme un fervent partisan de cet accord commercial. J'espère que les sénateurs ont lu l'article paru il y a quelques jours dans le *Globe and Mail* sous la signature de M. J.G. Godsoe, l'avocat d'Halifax qui était directeur exécutif de la Commission Macdonald sur l'économie canadienne. Il s'est opposé à l'Accord de libre-échange en disant qu'il ne s'agissait pas de l'accord recommandé par la Commission Macdonald et qu'il comportait de graves lacunes.

Honorables sénateurs, nous parlons de notre habile équipe de négociation et de la façon dont elle a déjoué les Américains. M. Reisman a dit plus d'une fois que certains des Américains ne savaient pas ce qu'ils faisaient.

Dans le *Toronto Star* du 22 octobre 1987, un article reproduit dans plusieurs autres publications rapportait que Clayton Yeutter, le représentant américain au commerce réputé pour son insensibilité envers le Canada, se serait vanté devant de hauts fonctionnaires américains que le Canada était sorti grand perdant des négociations. On lui attribue les propos suivants:

«Les Canadiens ne comprennent pas ce qu'ils ont signé. Dans 20 ans, leur économie sera intégrée à la nôtre.» Voilà ce que, d'après des sources américaines dites bien informées, Yeutter aurait affirmé à de hauts fonctionnaires du Trésor américain après la conclusion de l'Accord de libre-échange au début du mois. (octobre 1987)

Yeutter aurait tenu ces propos au cours des heures supposément fiévreuses consécutives aux deux journées de négociations intensives qui ont abouti à l'accord définitif. Évidemment, Yeutter a fini par nier absolument avoir tenu ces propos. Il a dit qu'ils sont tout à fait faux et qu'ils représentent exactement le contraire de sa pensée. Cependant, selon le *Star*, les sources américaines, qui ont demandé de ne pas être identifiées, passent pour être extrêmement bien informées. Elles ont participé activement aux pourparlers, sont extrêmement proches de James Baker, le secrétaire au Trésor américain, et ont eu accès à des conversations et à des documents confidentiels.